

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

24 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

PRESENTS : Mmes et M.M. : FOUTRIER Dominique, MANGILI Antoine, Daniel MATHIOT, TADIER Christophe, PILLON Christine, FUGERE Patrice, PETIT Loïc.

ABSENT EXCUSE : M. BOUVEROT Gérard ayant donné pouvoir à Mme FOUTRIER Dominique

Secrétaire de séance : Antoine MANGILI

Madame le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- subvention Anim'Coussegrey
- avancement de l'employé communal Pascal LESUEUR

acceptée à l'unanimité

Procès-verbal dernière séance :

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents, ce compte rendu.

SMBVA - modification des statuts :

VU l'arrêté interpréfectoral N°PREF/DCPP/SRCL/2015/0530 du 29 décembre 2015 portant création du SMBVA,

VU la délibération n°02_2019 du 11 avril 2019 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) relative à la modification des statuts ;

Madame le Maire présente la délibération et le projet de modification statutaire transmis par le SMBVA pour officialiser la représentation-substitution des communes par les EPCI-FP pour la GEMAPI et pour la compétence Animation pour une partie d'entre-elles ainsi que pour se doter de la compétence Ruissellement.

Considérant que la **Commune de COUSSEGREY** a un délai de trois mois à compter de la notification de cette décision pour se prononcer sur la modification des statuts du SMBVA ;

Considérant que dès l'adoption des nouveaux statuts du SMBVA, la **Commune de COUSSEGREY** devra désigner **1 délégué titulaire** au collège Ruissellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon ainsi que le projet de nouveaux statuts tel qu'approuvé par le Comité Syndical du SMBVA lors de sa séance du 11 avril 2019. Vote 8 « pour »

Budget communal - décision modificative

Vu le vote du budget ayant eu lieu le 28 mars 2019,

Considérant l'observation de l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques du Centre des Finances Publiques de CHAOURCE et de la Préfecture de l'AUBE faisant remarquer que l'excédent reporté en

section de fonctionnement n'était ni cohérent avec ceux constatés au 31 décembre 2018, ni avec la délibération relative à l'affectation du résultat suite à une erreur de saisie, inscrit 149 851 € au lieu de 150 301€,

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE la décision modificative suivante :

- Recette de section de fonctionnement Compte 002 : + 450.00 €

Le sur-équilibre de la section de fonctionnement après cette décision modificative est de
36 408.00 € Vote 8 « pour »

Budget communal - vente de l'eau

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'alambic était présent sur la commune du 10 mai au 7 juin 2019 et qu'il a utilisé de l'eau en se branchant au robinet de la place.

Il convient de se faire rembourser la consommation d'eau qu'il a utilisée pendant cette période.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de se faire rembourser la consommation d'eau par le distillateur

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération Vote 8 « pour »

Budget communal - demande de subvention - abri bus

Madame le Maire indique que la commission locale de sécurité a émis un avis favorable pour l'aménagement d'un abri de bus sur la place du village.

Madame le Maire présente les différents devis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

ACCEPTE cette proposition et **RETIENT** le devis de la société **COMAT ET VALCO** pour un montant de 5 520.00 TTC,

SOLLICITE auprès du Conseil départemental une subvention au titre des « Amendes de Police »

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC : 5 520.00 €

Base subventionnable : 4 600.00 €

Subvention envisagées 25% : 1 150.00 €

Fonds propres : 4 370.00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

Et **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de subvention

Vote 8 « pour »

14 juillet :

Il est décidé de reconduire l'organisation communale habituelle à compter de 16 heures : jeux - panier garni - tir - distribution de livres aux enfants de la commune - collation - distribution de lampions et retraite aux flambeaux emmenée par l'Espérance de Coussegrey - feu d'artifice.

L'installation des stands aura lieu le matin, les responsabilités et les tâches dévolues à chacun ont été définies.

Cette année, le nouveau bureau d'anim'coussegrey propose d'organiser un dîner sur réservation sous forme de plateau repas pour les adultes et de pique-nique pour les enfants à partir de 19 heures.

Nettoyage de la nature :

Nous renouvelons notre partenariat avec l'opération nettoyage de la nature avec les centres Leclerc.

Elle aura lieu le samedi 28 septembre 2019 - rendez-vous sur la place à 9 h 30 pour tous ceux qui veulent participer à cet acte de bénévolat en faveur de l'environnement.

Subvention Anim'Coussegrey :

A la suite de la mise en place d'un nouveau bureau qui propose d'organiser le repas lors des animations du 14 juillet, de reprendre l'organisation du vide-grenier le 21 juillet et qui a déjà organisé la fête des voisins, il est décidé de leur accorder une subvention pour 2019 d'un montant de 160 €.

Nous les remercions de leur implication au sein de la commune.

Avancement de l'employé communal Pascal LESUEUR :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

L'emploi d'agent chargé de l'entretien des espaces vert et des bâtiments communaux à temps non complet, à raison de 8h45/35^{ème} nécessite de plus en plus de qualification et d'expérience,

Compte tenu que l'agent actuellement en poste peut bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

- Que l'emploi d'agent chargé de l'entretien des espaces vert et des bâtiments communaux à temps non complet, à raison de 8h45/35^{èmes}, puisse être pourvu par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, aux grades d'adjoint technique, ou d'adjoint technique principal de 2eme classe, ou d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL, en avoir délibéré,

DECIDE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale, notamment les articles 3 et 34.

VU le tableau des emplois,

ADOpte la proposition du maire

Vote 8 « pour »

Informations et questions diverses

– Projet « DAVREY »: Madame le Maire présente succinctement le projet en partenariat avec le SMBVA et la CCCVA qui vise à restaurer l'écosystème de cours d'eau du secteur de Davrey et Auxon en redonnant aux cours d'eau leurs méandres d'origine suite à la nécessité de remettre aux normes le moulin de Davrey. Au final, ce projet aura également une dimension pédagogique et touristique. A la suite de l'enquête publique du 24 juin au 11 juillet, les travaux pourraient commencer au dernier trimestre de l'année sur plusieurs mois et devraient impacter également les communes du secteur puisque les gravats seront véhiculés jusqu'à la carrière de Coussegrey. Un plan de circulation avec les fréquences potentielles de rotation des poids lourds en phase chantier nous a été remis. Dès que nous connaîtrons les dates du chantier, nous le ferons connaître par voie d'affichage dans la commune.

– Service incendie : la proposition précédente a été revue à la baisse correspondant à une subvention de 30 %.

– Accessibilité et réhabilitation de la mairie : l'étude de faisabilité par le CDHU vient de nous être rendue. Le dossier sera étudié dans son détail lors d'une prochaine réunion des membres du conseil.

– Le club handisport troyen nous fait part du passage de la 15ème édition de la Promenade Champenoise dans la commune le 26 août 2019 avec un arrêt dans le village pour la pause déjeuner ainsi que la visite de l'église.

– Madame le Maire rappelle succinctement les actions de la CCCVA et des points étudiés lors du précédent conseil communautaire :

* conventions avec la région Grand Est et la compagnie polychrome pour la mise en place du projet culturel de territoire 2019-2020 ainsi que les actions menées,

* le lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH - opération programmée d'amélioration de l'habitat - outil permettant de traiter l'habitat dégradé ou indigne, d'adapter le parc résidentiel aux besoins des ménages (personnes âgées, handicapées...) d'améliorer la performance énergétique des logements et donc de lutter contre la précarité énergétique,

* subvention à l'association comité de tourisme Othe Armance pour l'organisation du concours de fleurissement,

* les subventions accordées aux associations 2019,

* Intégration de la CCCVA dans le dispositif « Territoire d'industrie »

* Attribution des fonds de dotations aux actions du GAL ne disposant pas de contrepartie publique

* et des points concernant le fonctionnement général et les travaux des commissions.

– Madame le Maire rappelle avec émotion la dissolution du RPI Bernon-Coussegrey-Lignièrès. Les enfants vont intégrer le RPI Chesley-Etourvy. Les enfants et les parents ont été conviés à visiter les locaux. Le dernier spectacle des enfants du RPI a eu lieu le samedi 15 juin et le conseil d'école aura lieu le 2 juillet.

– Patrice Fugère a remarqué que les gouttières du bâtiment communal semblent à nettoyer. Il est prévu de demander à l'entreprise BOUTEILLER - PAVENT de vérifier et faire le nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.